PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 4 mars 2025, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Madame Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Madame Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2 (Absente)
Madame Denise Houle - conseillère siège no 3
Monsieur Éric Girard – conseiller siège no 4
Monsieur Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
Monsieur Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Madame Mélanie Berthelette, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2025-03-026 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyée par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19 h 00

Adoptée.

2025-03-027 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 4 mars 2025 à 19 h

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
   - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025
4. **Communiqués et correspondance**
   - 4.1 Tableau des correspondances reçues en février 2025
5. **Administration et finances**
   - 5.1. Liste des comptes à payer
   - 5.2. Dépôt- activités de fonctionnement à des fins fiscales
   - 5.3. Firme comptable – Audit 2024
   - 5.4. Entente avec l'OBNL du Site touristique de Maddington Falls – Fête des Voisins et la vente de garage
   - 5.5. Formation pour les élections générales de 2025
   - 5.6. Couverture cellulaire
6. **Travaux publics**
   - 6.1 Déneigement de la toiture des bureaux municipaux
   - 6.2 Balayage de rues 2025
   - 6.3 Fauchage des fossés 2025
   - 6.4 Demande de soumission pour les services d'un électricien
   - 6.5 Réparation des lumières de rues
   - 6.6 Demande de soumission pour l'achat d'un camion de voirie

7. **Législation**
8. **Sujets divers (demeure ouvert)**
9. **Rapport des élus**
10. **Période de questions**
11. **Levée de la séance**

En conséquence,

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyé par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-03-028

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyé par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **4 FÉVRIER 2025**.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Les correspondances de février ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-03-029

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyé par Monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes et mutation	92 935.18 $
Vidanges de fosse	4 196.49 $
Amendes SQ et permis	75.00 $
Location de salle	490.00 $
Redevance Infotech	245.00 $
Subvention Loisirs Sport CDQ	1 599.00 $
Subvention TECQ 2019-2024	365 886.00 $
Municipalité de St-Rosaire	2 777.23 $
Total	468 203.90 **$**

Dépenses

Paies élus	2 688 29 $
Salaires employés	6 992.31 $
Déductions à la source	4 409.09 $
Règlement emprunt (fibre optique)	22 972.40 $
Prêt 2 (TECQ)	345 670.53 $
Comptes payés	54 176.29 $
Total	436 908.91 **$**

2025-03-030

5.3 Firme comptable – audit 2024

CONSIDÉRANT QUE le Groupe RDL sencrl, de Victoriaville fait l'audit des états financiers de la Municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer une firme comptable pour faire l'audits des états financiers de la Municipalité pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE certaines reddition de comptes doivent être vérifier par une firme comptable

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyée par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme le Groupe RDL sencrl, de Victoriaville pour faire l'audit des états financier et pour faire la vérification de redditions de comptes pour l'année 2024.

Adoptée

2025-03-031

5.4 Entente avec l'OBNL du Site Touristique de Maddington Falls – Fête des voisins et la vente de garage

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyée par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal autorise la collaboration avec l'OBNL du Site touristique de Maddington Falls pour la tenue d'une journée de vente de garage le samedi 7 juin 2025 à l'occasion de la Fête du voisinage.

QUE celle-ci sera de 9h à 16h au parc de l'édifice municipal et que les citoyens qui le désirent pourront aussi en faire à la maison à cette même date.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à louer des tables au coûts de 10$ pour ceux qui souhaitent venir au parc municipal et que celle-ci s'occupe de la promotion de l'événement.

QU'UN plan des ventes de garages qui auront lieu dans la municipalité soient fourni sur place le 7 juin 2025.

QUE le comité de vente de garage venant de bénévoles de l'OBNL du Site touristique de Maddington Falls et de la municipalité soient responsable de l'organisation de cette journée.

Adoptée

2025-03-032

5.5 Formation pour les élections générales de 2025

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélanie Berthelette puisse suivre une formation préparatoire pour les élections générales de 2025 à titre de présidente d'élection.

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélanie Berthelette ayant peu d'expérience électorale et souhaite suivre cette formation pour lui permettre de connaître les rôles et responsabilités des différentes étapes du processus électorale et des actions à poser.

CONSIDÉRANT QUE les groupes sont limités à 30 participants et que la formation se déroulera le 29 et 30 mai 2025 de 8h30 à 16h30 à l'Auberge Godefroy de Bécancour;

Sur proposition de Madame Denise Houle

Appuyée par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Madame Mélanie Berthelette soit autorisée à suivre la formation gratuite offerte aux présidents d'élections à Bécancour les 29 et 30 mai prochain.

Adoptée

2025-03-033

5.6 Couverture cellulaire

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que des services cellulaires fiables sont indispensable pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à

couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaire (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Sur proposition de Monsieur Éric Girard

et appuyé par Madame Chantal Bilodeau

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE DEMANDER aux Parti libéral du Canada, au Parti conservateur, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc Québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédéral l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

- De demander aux MRC et municipalité d'adopter cette résolution et de la transmettre aux chefs des partis politiques fédéraux;

- De demander à la Fédération canadienne des municipalités d'inviter ses membres à adopter cette même résolution.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, responsable de la réalisation et l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, Telus et Cogeco.

Adoptée

6 Travaux publics

6.1 Déneigement de la toiture des bureaux municipaux

2025-03-034

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire déneiger la toiture du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyée par Monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale greffière trésorière à contacter des compagnies afin d'obtenir les services de déneigement de toiture du bureau municipal.

Adoptée

2025-03-035

6.2 Balayage de rues 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire balayer les intersections de ses rues et l'accotement de la route 261 comme l'an passé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyée par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de balayage de rues 2025 des Entreprises MYRROY Inc. au tarif de 165$ de l'heure pour un minimum de 4 heures + transport.

Adoptée

2025-03-036

6.3 Fauchage des fossés 2025

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est satisfaite des services de fauchages ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de fauchage 2025 des Entreprises R.M. Pépin Inc. tel que présenté en annexe.

Adoptée

2025-03-037

6.4 Demande de soumission pour les services d'un électricien

Considérant qu'à la suite de la visite d'un inspecteur de la Fédération Québécoise des municipalités pour l'assurance des bâtiments municipaux;

Considérant que le rapport d'inspection demande d'apporter quelques modifications sur certaines installations électriques afin que les branchements soient indépendants et fait de façon permanente et ainsi se conformer aux recommandations selon le rapport de l'inspecteur.

En conséquence,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau

Appuyé par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise la directrice générale à obtenir la soumission d'un maître électricien et que les réparations soient effectuées dans un délai raisonnable afin de se conformer à la demande de l'assurance;

Adoptée

2025-03-038

6.5 Réparation des lumières de rues

Considérant que des citoyens demandent la réparation des lumières de rue et que celle-ci rendrait les lieux plus sécuritaires;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyé par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise la réparation des lumières de rue par l'électricien Marius Marcoux et fils Inc.;

Adoptée

2025-03-039

6.6 Demande de soumission pour l'achat d'un camion de voirie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maddington Falls désire faire l'acquisition d'un camion pour effectuer certains travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a planifié ce montant au budget pour acquérir un camion de voirie pour être plus autonome avec ses équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions devront être faites auprès de quelques fournisseurs dans le domaine automobile afin de comparer celles-ci;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyé par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à obtenir des demandes de soumissions et que celles-ci soient présentées aux élus avant de faire passer le camion à l'inspection et de compléter les documents nécessaires pour l'achat du camion.

Adoptée

7 Législation

8 Sujets divers (demeure ouvert)

9 Rapport des élus

10 Période de questions

2025-03-040

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 19 h 38

Adoptée

_____ _____

Patrice Morin,
Maire

Mélanie Berthelette
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 2 avril 2025.